



**Commune
de
Rossenges**

Rossenges, le 28 avril 2025

Au Conseil général de Rossenges
de et à
1513 Rossenges

Préavis municipal N° 01-2025

Comptes 2024 / bilan 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La situation financière de la Commune est saine puisque les comptes 2024 sont bouclés avec un excédent de revenus de Fr. 3'665.60 alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de Fr. 259.-

Les rentrées fiscales au-dessus des prévisions budgétaires et des charges maîtrisées expliquent cette situation.

Du fait de rentrées fiscales plus élevées, la participation au fond de péréquation intercommunale est aussi plus importante.

La Municipalité octroie des petits montants à titre de soutiens financiers à diverses associations régionales qui offrent des services qui peuvent concerner nos citoyens, ceci à titre de donations (rubrique 110.365.00).

Dans les dépenses, la Commune bénéficie toujours pour l'emprunt contracté pour le réseau de distribution d'eau et de défense incendie de Fr. 1 mio d'un taux d'intérêt très intéressant à 0.25% (échéance le 14.9.2026). Au bilan, nous avons sous rubrique 9101.02 une réserve à hauteur de Fr. 101'121.40 pour son amortissement.

L'exercice bénéficiaire de 2024 permet d'alimenter le Fond de rénovation à hauteur de Fr. 60'000.-. Ce Fond peut être affecté pour les travaux futurs d'entretien des bâtiments et infrastructures de la commune.

A l'avenir, il est cependant recommandé que la gestion financière de la Commune reste prudente puisque les charges des diverses associations intercommunales et autres charges obligatoires ont tendance à augmenter années après années et que la marge d'investissement pour les communes vaudoises a tendance à s'amenuiser.

Conclusion

Au vu des informations qui précèdent, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Rossenges, dans sa séance du 8 mai 2025,

- vu le préavis municipal N° 01-2025,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'accepter** les comptes 2024 tels que présentés
- **d'accepter** le bilan au 31.12.2024 tel que présentés
- et d'en donner décharge à la Municipalité pour sa gestion financière de l'année 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



Xavier Dégallier



Marlène Muriset

